Appel à candidatures françaises pour une résidence en Espagne

Centre de création contemporaine MATADERO

Madrid - octobre 2023

Le **Centre Culturel de Création Contemporaine MATADERO** (géré par la Mairie de Madrid par l'intermédiaire de **MADRID DESTINO**) et l'association **NEF Animation** en partenariat avec **l'Abbaye royale de Fontevraud**, s'associent en 2023 pour proposer, avec le soutien de **Acción Cultural Española**, deux résidences croisées pour soutenir des réalisateurs de films d'animation :

• l'une à **l'Abbaye royale de Fontevraud** pour **un artiste espagnol** au printemps

• l'autre à **Matadero Madrid** pour **un artiste français** à l'automne.

Cet appel est à destination

• des **candidats auteurs et réalisateurs français** (de nationalité française ou résidant de manière permanente en France),

• ayant **un projet personnel de film d'animation** : court, moyen ou long métrage d'animation, série d'animation ou tout autre projet de film d'animation dans des formats nouveaux ou hybrides (installation artistique, réalité vituelle, transmédia, vidéomapping...).

Description de la résidence

• Un seul projet et **un seul artiste sera sélectionné** pour la résidence.

• L'artiste sera reçu en résidence à Madrid, en octobre 2023 **pendant un mois**. Les dates de résidence restent à préciser. Elles coïncideront avec la tenue du Festival ANIMARIO à Madrid.

• Ses **frais de voyage aller-retour** seront pris en charge, entre son lieu de résidence principal en France et la ville de Madrid en Espagne.

• L'artiste sera hébergé à la **Residencia de estudiantes** (incluant la **pension complète**). Il vivra avec d'autres artistes internationaux. Il devra respecter les règles de vie commune et les protocoles qui lui seront transmis par le lieu de résidence.

• L'artiste bénéficiera également d'un **espace de travail** au sein du Centre Matadero Madrid (avec un accès à internet et un minimum de mobilier - le matériel d'animation n'est pas fourni) partagé avec les autres résidents.
Il pourra également avoir accès, selon disponibilités et réservations, à un auditorium, une salle de réunion, ou des salles d'ateliers.
Il devra respecter le règlement intérieur d'utilisation des espaces du Matadero (horaires, protocoles de sécurité, utilisation du matériel, propreté…).

• Le résident recevra une **allocation de 1200€** *(à laquelle seront appliqués des impôts et/ou des retenues)* pour la résidence et les frais de subsistance. Le paiement sera effectué à 70% à la signature d'un document d'acceptation de la résidence et sous réserve de l'envoi de l'ensemble des documents requis pour la résidence. Les 30% restants seront versés après réception et acceptation d'un bilan de résidence qui devra être remis par l'artiste à la fin du séjour. *Deux reçus ou factures devront être délivrés par l'artiste à Madrid Destino.*

Obligation de l'artiste lauréat

• L'artiste devra maintenir une présence continue dans l'espace de travail mis à disposition, pendant la durée convenue de la résidence (sauf si la résidence ou le projet implique des absences ou des voyages qui auront été convenus au préalable avec les organisateurs de la résidence)

• Pendant la résidence, l'artiste devra participer aux réunions de suivi ou de mentorat organisés par Matadero Madrid et devra participer aux activités organisées par Matadero Madrid dans le cadre de la promotion du programme de résidence (présentation, conférence…).

• L'artiste devra fournir aux équipes de communication du lieu de résidence des éléments visuels de son travail. Il pourra être amené à donner une interview au cours de sa résidence. Son image, captée dans le cadre de la résidence, pourra par ailleurs apparaître sur les documents de communication de Matadero, Madrid Destino ou NEF Animation.

• L'artiste s'engage à envoyer un rapport faisant le bilan de sa résidence, en anglais ou en espagnol, dans un délai maximum d'une semaine après la fin de son séjour. Ce rapport doit comprendre un résumé du projet, un résumé du travail effectué en résidence et un état des éventuelles dépenses engagées pendant la résidence (maintenance, équipements techniques, paiement de prestataires…). Ce rapport sera soumis à l'approbation du Centre Matadero.

• L'artiste s'engage à citer le Centre Matadero et la NEF Animation dans toute communication relative au travail en cours (sur les réseaux sociaux, les communiqués…) ainsi que dans les crédits de l'œuvre achevée.

• L'artiste détient la propriété intellectuelle des œuvres réalisées en résidence. Il autorise néanmoins Madrid Destino et la NEF Animation à utiliser tout ou partie des éléments du projet envoyé ou de l'œuvre réalisée pendant et suite à la résidence, à des fins de communication sur son activité et ce sur des supports de communication tel que brochure, catalogue, site internet… L'exploitation commerciale de l'œuvre par le lieu de résidence est exclu.

• Les comportements racistes, homophobes, transphobes et/ou sexistes, ainsi que tout comportements portant atteinte à la dignité humaine, seront un motif d'annulation immédiate de la résidence.

• La langue de communication sur place sera l'anglais ou l'espagnol.

• En cas de force majeure rendant impossible la tenue de la résidence, les parties ne sont pas tenues de respecter leurs engagements respectifs. Les raisons de santé publique ou recommandations sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 sont considérée comme un cas de force majeure par le code civil espagnol. La résidence ne pourra pas se tenir à distance.

• L'artiste, par le simple fait de présenter sa candidature, accepte les règles présentées dans cet appel. La sélection en résidence peut être annulée en cas de non-respect des conditions de la résidence.

vue du centre Matadero ›

Dossiers de candidature

Les dossiers de candidatures devront comporter la liste des documents joints, réunis dans **un seul et même fichier au format PDF**.

Merci de suivre l'ordre des documents proposé ci-après. Les documents cités devront être fournis en français **accompagnés obligatoirement d'une traduction en anglais**.

Limite de taille du fichier PDF : 10 Mb

1- Coordonnées complètes et personnelles de l'artiste

2- Courte biographie de l'artiste (200 mots maximum) en français et en anglais

3- Lettre de motivation (300 mots maximum) en français et en anglais explicitant les raisons de postuler pour cette résidence à Madrid

4- Liste des **travaux artistiques antérieurs** avec des liens pour visualiser les films précédemment réalisés (6 pages maximum)

5- Présentation du projet de film d'animation en français et en anglais : titre du projet, description brève du projet (1000 à 2000 mots), les producteurs ou soutiens déjà engagés sur le projet (le cas échéant) , des images et éléments visuels (10 images maximum)

Tous les projets doivent être soumis **avant le 6 février 2023 - 13h**

à l'adresse email **contact@nefanimation.fr**

objet du mail : **Candidature résidence Matadero**

A noter : Les candidats ayant déjà bénéficié d'une résidence au Centre Matadero au cours des trois années précédentes ou ayant une relation contractuelle de travail avec Madrid Destino ne sont pas autorisé à soumettre leur candidature.

En cas de sélection, les documents supplémentaires suivants seront demandés :

- Copie de la pièce d'identité valide
- Attestation bancaire, signée et tamponnée,
- Certificat de résidence fiscale en France
- Formulaire d'acceptation de la résidence Matadero Madrid signé
- Réglement du Centre de Résidence signé

Le **jury de sélection** des projets sera constitué par une personne représentant Matadero Madrid, une personne représentant NEF Animation et un professionnel de l'animation indépendant. **La décision du jury sera communiquée au lauréat à partir de la semaine du 20 février 2023.**

En savoir plus

MATADERO : www.mataderomadrid.org • **NEF ANIMATION** : www.nefanimation.fr

Contacts

en France : contact@nefanimation.fr • **en Espagne** : residenciasartisticas@mataderomadrid.org